

Droits de regard sur l'abattage des animaux d'élevage



7 avril
et 8 septembre 2017

Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges
Amphithéâtre du Campus Universitaire de
Brive la Gaillarde

TOUTES LES INFOS SUR :
WWW.UNILIM.FR/OMIJ/



Université
de Limoges

COLLOQUE

ORGANISÉ PAR
L'OBSERVATOIRE
DES MUTATIONS
INSTITUTIONNELLES
ET JURIDIQUES
(OMIJ EA 3177)

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

LUCILLE BOISSEAU-SOWINSKI,
Maître de conférences
à l'Université de Limoges
Et
JEAN-PIERRE MARGUÉNAUD,
Professeur à
l'Université de Limoges

Merci à M. Jean Bourguignon,
auteur de la caricature

Avec le soutien



I. Les droits de regard au sein des abattoirs

(Colloque du 7 avril 2017)

A/. Le droit de regard des différents acteurs sur le traitement des animaux en abattoirs

Table ronde - Coordinateur : M. Sébastien Péjou, Journaliste radio, juriste et agriculteur

B/. L'encadrement juridique des droits de regard au sein des abattoirs

Sous la Présidence l'Anne-Blandine Caire

- Le contrôle par les services vétérinaires des établissements d'abattage, Alain Grépinet
- L'utilisation de vidéos non consenties dans le débat d'intérêt général, J.-P. Marguénaud
- L'utilisation de vidéos non consenties pour poursuivre les infractions : Caroline Lacroix
- Le statut des lanceurs d'alerte : Marie-Christine Sordino

C/. Les évolutions envisageables : le renforcement des droits de regard des différents acteurs

Sous la présidence de Marie-Christine Meyzeaud-Garaud

- La marge de manœuvre des pouvoirs publics face aux compétences de l'UE : Claire Vial
- L'amélioration de la traçabilité quant à l'abattage rituel : Julia Butault
- La création d'un label bien-être animal : Ghilaine Jeannot-Pagès
- La généralisation de la vidéo-surveillance en abattoir : Jean Mouly
- L'instauration d'un droit de regard des éleveurs : Lucille Boisseau-Sowinski

Cérémonie de remise des diplômes du DU Droit animalier - Promotion Suzanne Antoine

Cérémonie de remise du Prix Michelet - session septembre 2016

II. Les droits de regard sur l'abattage à la ferme

(Colloque du 8 septembre 2017)

13h30 : Allocution d'ouverture

13h40 : Propos introductifs : Lucille Boisseau-Sowinski, Maître de conférences en Droit privé, Université de Limoges

A/. L'abattage à la ferme : l'opportunité d'une généralisation ?

14h-14h45 Table ronde

Coordinateur : M. Sébastien Péjou, Journaliste radio, juriste et agriculteur

- M. Stéphane Dinard, éleveur, membre du collectif Quand l'abattoir vient à la ferme
- M. le représentant de ARDEAR Limousin– agriculture paysanne
- M. Cédric Mancois, représentant de l'Association GRAAL
- Aurore Lenoir, Présidente de l'association L-PEA
- M. Alain Grépinet, Docteur vétérinaire, expert près la cour d'appel de Montpellier

B/. L'encadrement juridique de l'abattage à la ferme

Sous la présidence de Mme Caroline Boyer-Capelle, Maître de conférences en Droit public, Université de Limoges

14h45 L'abattage : une mission de service public ?

Joseph Reeves, Doctorant en droit public, Université d'Angers

15h05 Les établissements d'abattage non agréés : tueries et abattage des animaux de fourrure,

Séverine Nadaud, Maître de conférences en Droit public, Université de Limoges

15h25 – 15h45 *Pause*

15h45 L'abattage à la ferme autorisé : l'exception concernant les animaux destinés à la consommation familiale et l'abattage d'urgence,

Emilie Chevalier, Maître de conférences en Droit public, Univ. de Limoges

16h05 La vidéosurveillance à la ferme et le respect de la vie privée et du domicile

Baptiste Nicaud, Maître de conférences en Droit privé, Université de Limoges

16h25-17h00 *Débat avec le public*

17h00 **Conclusion générale du colloque**

Fabien Marchadier, Professeur en Droit privé, Université de Poitiers

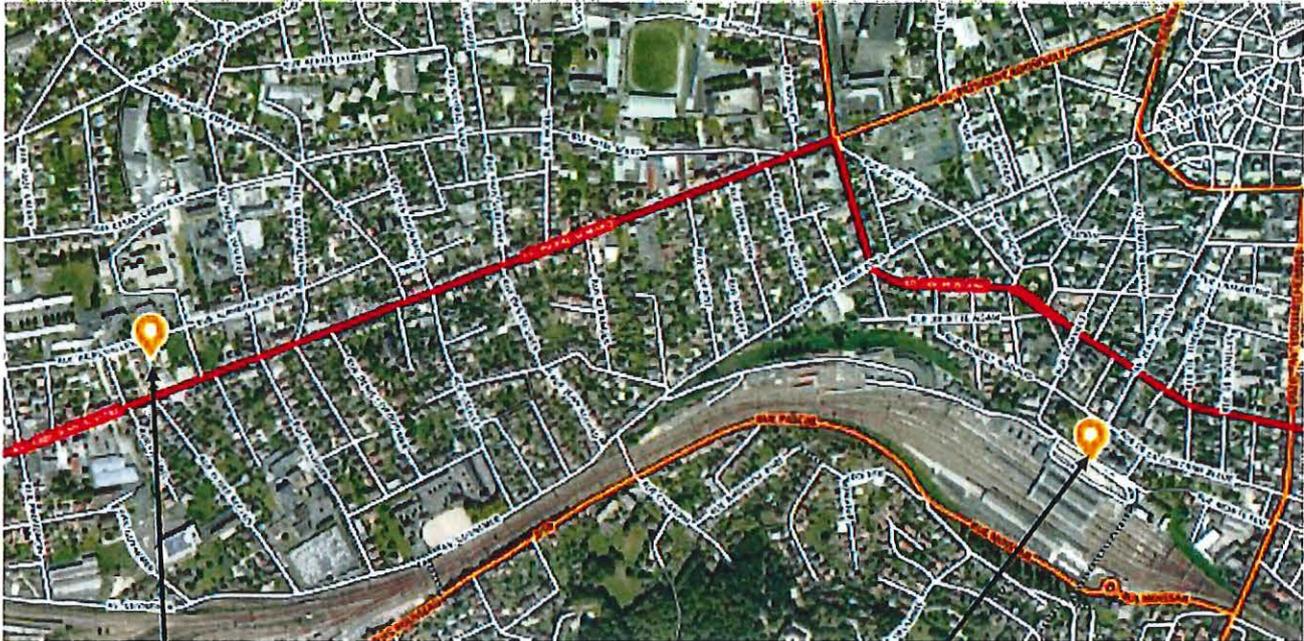
17h30 **Cérémonie de remise des diplômes du DU Droit animalier
Promotion Jean-Marie Coulon**

Remise du Prix Michelet - session janvier 2017

Vin d'honneur

Lieu du colloque

Campus Universitaire de Brive la Gaillarde,
16 rue Jules Vallès, 19100 Brive-la-Gaillarde



Campus Universitaire de Brive

Gare SNCF

Inscription obligatoire avant le 3 septembre 2017

Michèle PAQUET

michele.paquet@unilim.fr

Gratuit pour les universitaires et étudiants

Droit d'inscription de 10 € pour les membres d'associations de
protection animale

Droit d'inscription de 50 € pour les professionnels

(validation des heures au titre de la formation continue des avocats)

L'inscription vaut pour les deux parties du colloque

(si vous vous êtes déjà inscrit pour la 1^è partie du colloque
inutile de vous réinscrire)